



**PROVINCE DE HAINAUT**  
**CENTRES DE VACANCES SPECIALISES**  
**Place Albert Ier 34**  
**6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE**

**PROFIL DE FONCTION**

---

**ANIMATEUR/TRICE**

*Être animateur, c'est se sentir responsable d'autres, être utile au sein d'une collectivité et mériter la confiance des autres*

**DESCRIPTION DE LA FONCTION**

L'animateur est responsable des jeunes composant son groupe dès le départ vers le lieu de vacances jusqu'au retour à l'institution. Il veille à créer une ambiance chaleureuse dans son groupe et à tout mettre en œuvre pour le bien-être et l'épanouissement des vacanciers. Il prépare les activités de la journée en concordance avec le Projet d'animation, en étant particulièrement attentif à la courbe d'intensité des activités et en faisant preuve de créativité et d'originalité. Il maîtrise les activités proposées et les diversifie afin qu'elles soient ludiques, sportives ou culturelles.

**CONDITIONS REQUISES POUR LA FONCTION**

- Être porteur d'un diplôme ou d'un certificat de fin d'études à orientation sociale ou pédagogique, au moins du niveau de l'enseignement technique secondaire supérieur **OU**
- Être porteur d'un diplôme ou certificat de fin d'études de l'enseignement supérieur social, pédagogique ou en éducation physique au moins de type court, de plein exercice ou de promotion sociale **OU**
- Être détenteur d'un brevet d'animateur homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles **ET**
- Pouvoir justifier d'une expérience de 150h de prestations dans une fonction d'animateur au sein d'un centre de vacances **OU**
- Être étudiant dans une Haute Ecole et susceptible d'obtenir un diplôme d'enseignant, d'éducateur, de psychologue ou d'assistant social **ET**
- Pouvoir justifier d'une expérience de 150h de prestations dans une fonction d'animateur au sein d'un centre de vacances.
- Être âgé de 20 ans au moins.
- Détenir un certificat de bonnes conduite, vie et mœurs vierge (modèle 2 - valable toute la durée du contrat).
- Être domicilié en Belgique et inscrit au Registre national.

**COMPÉTENCES RECHERCHEES**

- Capacité à concevoir et animer des activités adaptées aux personnes porteuses de handicaps.
- Avoir une bonne capacité d'adaptation.
- Communiquer de manière efficace et être à l'écoute.
- Capacité à saisir rapidement les besoins des vacanciers.
- Capacité à gérer les conflits et faire respecter les règles de vie collective.
- Savoir mettre les vacanciers en confiance et créer avec eux une relation positive.

**SAVOIR-ÊTRE**

- Loyauté et discrétion.
- Faire preuve d'empathie.
- Respect de la déontologie.
- Écoute et assertivité.
- Savoir gérer ses émotions.
- Anticipation, autonomie et initiative.
- Créativité et innovation.
- Adopter un comportement exemplaire (tenue vestimentaire décente, langage, ne pas fumer en présence des bénéficiaires, etc.).

**STATUT ET REMUNERATION**

- Collaborateur occasionnel (CDD) **OU**
- Sous contrat d'occupation étudiant (CDD).

Rémunération brute indexée : 16,24 € / heure + Assurance en Responsabilité civile et rapatriement.

La rémunération du collaborateur occasionnel est soumise :

- à la retenue en faveur de l'ONSS, à l'exception des activités tombant sous le champ d'application de l'article 17 de l'Arrêté royal du 28 novembre 1969 ;
- au précompte professionnel.

*Ces prestations ne donnent pas droit au paiement d'un pécule de vacances, ni à la prime de fin d'année étant donné le caractère temporaire de la fonction.*